

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : CM-29-04-2026-02

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme SAINT-MACHIN Annick Maire, à la suite de la convocation du seize avril 2026, adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi et publiée le vingt et un avril 2026.

***Étaient présents** : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de : AUBERGER Alain ayant donné pouvoir à SAINT-MACHIN Annick.*

Est désignée secrétaire de séance : Florence CHOJNACKI

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h00.

Objet : délibération rectificative – Annule et remplace

Contribution Directes – Proposition de Taux 2026 soumise au vote du Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** les taux définis ci-dessous et **OPTE** pour une diminution sans lien du taux de TFB

	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe d'habitation
Taux de référence 2026 (Taux communaux + département	61.50 % Taux communal + taux Départemental (22,26) intégré en 2021 au taux communal pour palier la suppression de la Taxe d'habitation	96.07%	13,00%
Bases d'impositions prévisionnelles	3 471 000	23 000	64 300
Produit fiscal attendu	2 134 665	22 096 €	8359 €
Total produit fiscal attendu	2 165 120 euros		
Effet du coefficient correcteur	113 795 euros		

La présente délibération sera transmise en Préfecture et au SGC de Lens. La délibération sera affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Conseillers en exercice	27
Présents	26
Nombre de votants	27
Nombre de procurations	1
Pour	20
Contre	0
Abstentions	7

Fait en séance, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
ANGRES, le 30 AVRIL 2026,
La Maire, Annick SAINT-MACHIN

La secrétaire de séance
CHOJNACKI Florence

